

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 07 juin 2013

à 20 h 30

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ANDRIOT Michel, Maire.

Etaient présents : ANDRIOT Michel, VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, MONCHARMONT Claudine, ANDRIOT Fabienne, BERGER Michel, POUPON Jean-Michel, LANGILLIER Arlette, VIGNERON Chantal, GAUCEL Gérard et ANDRIOT Georges.

Ayant donné pouvoir : néant.

Absents : néant.

I. REPARTITION DES SIEGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN 2014

Suite à la loi 2010—1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui introduit l'article L5211-6-1 au CGCT, la commune opte pour la répartition suivante des sièges de la communauté de communes des Portes Sud du Morvan dans le cadre des prochaines élections municipales 2014.

Communes	nb hbts (compte municipal)	proposition du nombre de siège au conseil communautaire
Avrée	95	1
Savigny Poil Fol	136	1
Fléty	123	1
Lanty	125	1
Poil	155	1
Rémilly	168	1
Tazilly	250	2
Sémelay	264	2
Larochemillay	287	2
Chiddes	328	2
Millay	442	2
Saint Ho	840	4
Luzy	2006	8
TOTAL		28

Le conseil municipal valide cette répartition des sièges de la communauté de communes applicable en 2014.

II. AFFECTATION DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT 2013

La DCE 2013 est affectée à l'opération relative aux travaux de voirie (VC Tillot, Montgeby, Montcharlon et Les Pautas). Monsieur le Maire est chargé de solliciter l'attribution de la DCE 2013 allouée à hauteur de 6 300 €.

Dépense programmée : 11 960 €

Recette attendue : 6 300 €

Autofinancement : 5 660 €

RECENSEMENT DES CHEMINS A EMPIERRER...

☞ Chemin des Plantes

☞ Chemin de la Coudraye

☞ Chemin de Richaufour (juste au démarrage du chemin où il se creuse)

... HAIES

Le conseil demande à ce qu'un courrier soit envoyé aux propriétaires riverains du chemin de la Coudraye afin de procéder à l'égavage des haies.

...VC n°1

Lors du bureau communautaire du 05 juin, les travaux devant être réalisés sur les voies intercommunales ont été évoqués.

Concernant la voie intercommunale de CHIDDES n° C1, elle est classée en priorité I et sera réalisée dès septembre. Le montant des travaux s'élève à 16 122 €.

III. ADMISSION EN NON VALEUR

Plusieurs admissions en non valeur nous ont été présentées par Mr le Percepteur sur le budget de l'AEP.

L'une concerne la succession VANDEWATYNE pour un montant de 118.86 € qui n'a pas été réglé (dette depuis 2008 répartie sur 6 factures).

Suite à la nomination d'un curateur dans le cadre de cette succession, la commune lui a présenté ladite créance. Nous n'avons obtenu qu'une partie du paiement à savoir 81.28 €. Reste donc 118.86 € non réglés sans aucun recours possible.

L'autre concerne JLV IMMOBILIER pour une dette de 30.99 €. JLV avait racheté la maison RENAUD et n'avait pas fait part de la vente à GUICHARD. Les réclamations formulées pour soit effectuer un règlement par leurs soins ou éventuellement transmettre cette facture au nouveau propriétaire ont été infructueuses.

S'agissant d'une créance minime et de surcroît ancienne, le conseil municipal admet en non valeur 149.85 sur le budget de l'AEP.

IV. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2013 France TELECOM et EDF

France Télécom

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatifs aux montants maximum des redevances d'occupation du domaine public dues par France télécom ;
Vu le linéaire total de réseau de distribution de TELECOM empruntant la voirie communale soit :

- 26.114 km de réseau aérien
- 8.277 km de réseau souterrain
- 1 cabine de 0.50 m²

le conseil municipal souhaite appliquer les tarifs suivants :

- 53.33 € par km de réseau aérien soit 1 393 €
- 40 € par de km réseau souterrain soit 331 €
- 26.60 € par m² soit 13 €

soit un total de **1 737 €**

Edf

Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 en matière de redevance d'occupation du domaine public due pour les ouvrages d'électricité ;

Vu la décision du Maire en date du 11 juin 2002 certifiée exécutoire le 14 juin 2002 ;

Compte tenu du nombre d'habitants inférieur à 2 000 ;

Compte tenu des derniers index ingénierie connus ;

La redevance réclamée pour l'exercice 2013 s'élève à 193 € pour l'occupation du domaine public due pour les ouvrages d'électricité.

Monsieur le Maire est chargé d'émettre les titres correspondants.

V. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

La Maison Familiale Rurale de Chaumont où est scolarisée Virginie VIGNERON sollicite une subvention exceptionnelle pour réaliser un internat.

La commune verse déjà annuellement une subvention de fonctionnement à hauteur de 25 € et à ce titre ne souhaite pas verser de subvention supplémentaire.

VI. RAPPORT SUR PRIX ET QUALITE DE L'EAU RESEAU DIT « DU BOURG » - Exercice 2011/2012

Après lecture du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau du réseau dit « du Bourg » pour l'exercice 2011/2012 le conseil municipal l'adopte.

Il est cependant à noter que la consommation de la cruche est relativement importante (1320 m³). Il faudrait peut être envisager une solution pour limiter la consommation et par extension le traitement de cette eau. Il est proposé l'étude d'un système en circuit fermé pour y pallier.

D'autre part, trois points communaux de distribution d'eau ne sont pas équipés de compteurs et diminuent le taux de rendement. Il serait peut être envisageable d'installer la comptabilisation de ces consommations et notamment pour le bloc sanitaire et la borne de camping car. Par contre, le robinet dont se sert l'agent communal ne sert que peu et sa consommation est estimé à environ 8 m³ par an. L'installation d'un compteur ne semble donc pas nécessaire.

VII. PLAN DE DESHERBAGE

La réglementation en matière de traitement chimique évolue et devient très draconienne. Il faudra dorénavant à compter du 01 janvier 2014 que chaque personne passant commande et chaque agent utilisant les produits phytosanitaires dispose d'un diplôme « CERTIPHYTO » sans quoi il ne sera plus possible ni de commander ni d'utiliser les produits. D'autre part, des contraintes en matière d'hygiène, d'équipements et de délais seront imposées. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de recourir à un prestataire de service en matière de traitement des espaces publics. Il a par ailleurs fait appel au Parc Naturel Régional du Morvan pour présenter un plan de désherbage avec comme objectif « zéro phyto » ou presque qui sera présenté au prochain conseil municipal.

VIII. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Suite à la réunion des instituteurs avec les Maires des 4 communes du regroupement pédagogique en date du 14 mai dernier, les horaires de l'école pour la rentrée 2013/2014 ont été adoptés afin de pouvoir assurer les heures d'enseignement et les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC). Ces dernières devant être dispensées à l'issue des cours à raison d'une heure par semaine.

C'est ainsi que les nouveaux horaires sont déterminés comme suit :

De 8 h 30 (au lieu de 9 h actuellement) à 12 h

De 13 h 30 (au lieu de 13 h 45 actuellement) à 16 h (au lieu de 16 h 45 actuellement)

Ils seront par ailleurs validés au prochain conseil d'école devant avoir lieu le 13 juin.

L'APC sera dispensée à CHIDDES le lundi de 16 h à 17 h.

Concernant les activités proposées dans le cadre du CEJ, le Centre Social a d'ores et déjà été averti pour l'adaptation de ces horaires d'intervention. Toutefois, à ce jour aucun retour ne nous est parvenu.

IX. DYSFONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET CHAUFFAGE GALERIE

Suite à la réunion du bureau communautaire du 05 juin, il nous a été confirmé que les travaux pour pallier au dysfonctionnement de la STEP étaient en cours. Il s'agit de remettre du sable propre et d'installer une buse d'environ 12 mètres afin de drainer l'eau sans retour sur le pré.

Concernant le chauffage de la galerie l'entreprise EVRARD a été contactée par le BET sur notre demande. Celle-ci ne pourra intervenir que lors d'une demande importante de chauffage (soit à l'automne) pour procéder à un équilibrage hydraulique des radiateurs

X. PROJET ACHAT PRE JOXTANT ETANG (parcelle C247)

Le projet d'achat du pré joutant l'étang est remis à l'ordre du jour sur la demande d'un conseiller. Il avait déjà été discuté lors des conseils municipaux des 22 février et 25 mars 2013.

CR CM 22/02/2013 ⇒ « Le conseil municipal n'y est pas favorable compte tenu qu'il ne s'agit pas d'un besoin vital et que les finances doivent être contenues »

CR CM 25/03/2013 ⇒ « concernant l'acquisition du terrain, il y a une réflexion à mener par rapport aux frais qu'engendreront l'entretien des bâtiments communaux avant de se lancer dans une nouvelle acquisition »

A priori, l'exploitant de la parcelle est en phase de son acquisition et le projet d'achat est donc évincé.

XI. LOGISTIQUE ET FINANCEMENT DE LA FETE DE LA MUSIQUE et DU BUFFET REPUBLICAIN

FETE DE LA MUSIQUE

C'est le Montcharlet en partenariat avec la commune qui assurera la fête de la musique 2013 avec la participation de Laï Gimbeurtée, l'atelier de danse country, Borys CHOLEWKA et le groupe « Cœur du Morvan ».

Le conseil municipal décide de mettre à disposition gracieusement la salle des fêtes et de participer de moitié avec le Montcharlet aux repas des intervenants de la même façon qu'en 2010.

BUFFET REPUBLICAIN

Il est décidé l'organisation d'un buffet froid comme les années précédentes.

Concernant les tarifs, le prix des adultes est majoré de la façon suivante :

- 10 € pour adulte chiddois
- 15 € pour adulte extérieur

afin de tenir compte de l'inflation de la vie courante.

Concernant le matériel, on sollicitera le comité des fêtes de LUZY pour 60 chaises et des tables pour 80 personnes ; matériel qu'il faudra aller récupérer sur rendez vous.

Le CCJA nous prêtera son chapiteau qui sera mis à notre disposition à compter du 14 juillet au matin.

Tous les membres du conseil municipal sont invités à participer à la préparation, à l'organisation, au débarrassage et nettoyage afin d'organiser dans les meilleures conditions possibles cette manifestation.

XII. QUESTIONS DIVERSES

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes Sud du Morvan

Afin de pouvoir intégrer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dans les compétences de la communauté de communes, les statuts doivent être modifiés afin d'en tenir compte.

Le PLUi est privilégié par rapport à la carte communale car celui est subventionné jusqu'en 2014 contrairement à la carte communale.

De plus la carte communale ne peut pas être modifiée. Pour tout changement, celle-ci doit être révisée dans son intégralité.

Le conseil émet un avis favorable.

Pour info prochain comité syndical de la com com le mercredi 03/07 à CHIDDES

Motion VFCEA

Il n'est pas donné suite à la motion pour l'électrification de la ligne SNCF Nevers Dijon.

Motion « calamités agricoles »

Suite aux intempéries de ce printemps, les agriculteurs demandent à ce que la Nièvre et plus particulièrement notre canton soient reconnus en « calamités agricoles ». En Bourgogne, seule la Nièvre n'a pas été intégrée à ce classement.

Les élus du canton ont déjà adressés un courrier collectif à Mme la Préfète de la Nièvre. Le conseil municipal apporte également son soutien.

Travaux route Tillot

Les accotements de la route de Tillot ont été fauchés et les fossés curés en vue des travaux de réfection de la route.

Javellisation du captage

Les travaux de javellisation au captage n'ont pas reçu d'ordre de commencement d'exécution car l'Agence de l'Eau ne souhaite pas apporter son soutien financier au motif que la collectivité n'a pas une connaissance suffisante de son patrimoine.

Après contact avec le SDE, ce dernier nous conseille de contester ce refus de financement en leur apportant la preuve que nous connaissons l'âge ou la période d'installation des canalisations, en leur fournissant un plan mis à jour avec les années de pose, la longueur, le diamètre et les matériaux utilisés, etc...

A ce courrier devra être joint une demande de dérogation pour le commencement d'exécution des travaux en insistant sur le fait qu'il y a un problème sanitaire lié à la distribution d'une eau non désinfectée pour deux abonnés.

La lettre de contestation demande une recherche dans les archives communales et nécessite une collaboration avec Mr LEBLANC qui assure le suivi de ce réseau depuis de nombreuses années et qui a donc une parfaite connaissance de celui-ci.

En tout état de cause le dossier ne pourra pas être étudié par l'Agence de l'Eau avant début juillet.

Percolateur

Après plusieurs consignes de nettoyage, le percolateur en place à la salle des fêtes ne fonctionne toujours pas. Il s'agit sans doute d'une pièce défectueuse ou bien de vétusté. Dans tous les cas, si c'est l'entreprise THEVENET qui enlève le matériel, les frais de déplacement sont facturés 127.97 € TTC et peuvent représenter près de 50 % du prix (ça été le cas en 03/2011)

Monsieur le Maire se propose de faire le voyage à PARAY LE MONIAL pour l'emmener en réparation et économiser les frais de déplacement. Suivant le diagnostic il pourrait être envisagé son remplacement. Dans le cas d'un remplacement, le conseil municipal serait favorable à l'acquisition d'un percolateur de 50 litres car le café est filtré plus rapidement.

Brocante Saint Maurice

Il semblerait que l'Association « Amitiés & Solidarités Chiddoises » n'organise pas la brocante de la St Maurice.

Il est envisagé de solliciter l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Chiddois afin d'assurer cette manifestation traditionnelle.

... et char comice agricole

L'association « Amitiés & Solidarités Chiddoises » attend sur un versement du Comité du comice agricole pour pouvoir continuer le char. Il va être proposé à l'association de prendre contact avec le Président du Comice pour obtenir une avance.

... et Comité des Fêtes

Le local mis à disposition du comité des fêtes, qui d'ailleurs est en sommeil, a été trouvé ouvert le 23 mai. Celui-ci a été refermé mais il est demandé d'envoyer un courrier à son Président afin de veiller à la sécurité des locaux communaux.

Contrat entretien chaudière

Après étude des devis en matière d'entretien des chaudières pour le chauffage aux granulés de bois, c'est l'entreprise LEBLANC qui est retenue privilégiant ainsi la proximité et donc la rapidité d'intervention.

Détail tarifaire du devis SARL LEBLANC

- pour l'entretien de la chaudière école	292 € HT
- pour l'entretien de la chaudière de la salle des fêtes	343 € HT
TOTAL	635 € HT

Parking place de la mairie

Il est remarqué que c'est régulièrement que des camions se garent sur la place de la mairie malgré une interdiction matérialisée par un panneau.

Toutefois, il est difficilement envisageable de les faire garer ailleurs au risque de faire fuir la clientèle potentielle du restaurant « Le Montcharlet ».

Réunion Commission d'Appel d'Offres

Afin de procéder à l'ouverture des plis relatifs à l'approvisionnement en granulés bois

une réunion CAO est prévue le 20 juin à 15 heures

Découpage des cantons à l'horizon 2014

Monsieur BERGER Christian fait part à l'assemblée du projet de découpage des cantons à l'horizon 2014, document remis par Mme GUERIN, conseillère générale.

La séance est levée à 22 heures

Michel ANDRIOT, Maire.

